RAPPORT PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

Le Comité permanent des modifications législatives présente son premier rapport que voici :

Le Comité s'est réuni le mercredi 26 avril 2000, à 10 heures, dans la salle 255 du palais législatif, afin d'examiner les projets de loi dont il est saisi.

Au cours de la réunion du 26 avril 2000, le Comité a élu M. MARTINDALE à la présidence et M. RONDEAU à la vice-présidence.

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi suivant :

(N° 9) — *Loi sur la sécurité dans les tribunaux/The Court Security Act*

Ron Pollock particulier

Le Comité a examiné le projet de loi n° 9 — *Loi sur la sécurité dans les tribunaux/The Court Security Act* — et a convenu d'en faire rapport sans amendement.

Le présent rapport vous est respectueusement soumis.

Le président,

_____

Doug MARTINDALE

Salle de comité

Le 26 avril 2000